

Avant-propos

À l'approche de la session extraordinaire que l'Assemblée générale doit consacrer au problème mondial de la drogue en avril 2016, j'ai le plaisir de présenter le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur les précurseurs pour 2015.

Comme les années précédentes, le rapport pour 2015 met l'accent sur les évolutions de la lutte contre le détournement des produits chimiques, en considérant aussi bien la dimension géographique que les produits eux-mêmes. Une fois de plus, il souligne également les succès qui peuvent être enregistrés lorsque les gouvernements travaillent ensemble, échangent des informations et mènent des actions conjointes. Les initiatives, plates-formes et réseaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), tels que l'Équipe spéciale chargée des précurseurs, les Projets "Cohesion" et "Prism" et la plate-forme de communication correspondante, appelée Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS), constituent un cadre ayant permis aux gouvernements d'atteindre des résultats importants et concrets au niveau mondial.

Le rapport traite par ailleurs du Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) de l'OICS. Au cours de sa décennie d'existence, le système PEN Online est devenu l'outil le plus efficace dont disposent les gouvernements pour surveiller le commerce international des substances inscrites aux Tableaux et communiquer entre eux à ce sujet. L'OICS se réjouit d'avoir pu lancer une version améliorée du système en 2015.

À ce stade des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2016, une évaluation réaliste de la situation est nécessaire. Le régime international de contrôle des précurseurs a accompli des progrès considérables pour ce qui est de surveiller le commerce international légitime d'un nombre défini de précurseurs afin d'en prévenir le détournement vers les circuits illicites. Cependant, certaines drogues sont toujours fabriquées à partir de produits chimiques non inscrits aux Tableaux sous un nombre apparemment illimité de formes nouvelles ou modifiées.

L'OICS est convaincu que les défis actuels appellent des efforts allant au-delà d'une application littérale de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Il est également persuadé que le moment est venu de s'engager sur de nouvelles voies. Certains pays et régions ont déjà commencé à le faire en se détournant des listes arrêtées de produits chimiques placés sous contrôle au profit de méthodes génériques innovantes consistant par exemple à recourir au concept de précurseur "immédiat" ou à mettre en place un dispositif dans le cadre duquel les services de détection et de répression peuvent agir lorsqu'il existe des preuves qu'une substance est destinée à la fabrication illicite de drogues. Comme le montre le présent rapport, les partenariats public-privé volontaires font aussi partie des outils permettant de prévenir efficacement et activement le détournement de tous les produits chimiques à la source.

Au nom de l'OICS, je souhaite donc inviter tous les gouvernements et toutes les organisations régionales et internationales concernées à continuer de coopérer entre eux ainsi qu'avec l'OICS et son secrétariat pour définir, adopter et mettre en œuvre le cadre pratique dont la communauté internationale a besoin pour relever collectivement les défis à venir. Pour ce faire, nous devons tirer profit et nous inspirer des outils et mécanismes existants ainsi que des leçons du passé, en les améliorant lorsque cela est nécessaire, mais nous ne devons pas non plus avoir peur d'explorer de nouvelles possibilités. L'OICS est prêt à s'engager dans cette voie et à apporter son aide sur demande.



Werner Sipp
Président de l'Organe international
de contrôle des stupéfiants